



A quoi sert la CNBA ?

Hier 27 Mars 2012, c'était réunion du Bureau de la Chambre : la glissoire avait envoyé le mail ci-dessous aux administrateurs :

Le Bureau de La Glissoire à Mr le Président de la CNBA

Vous réunissez votre bureau demain 27 Mars 2013 et nous vous demandons de proposer aux administrateurs faisant partie de ce bureau:

- 1- *de décider que la CNBA appellera tous les artisans bateliers à s'engager résolument dans les actions européennes destinées à obtenir un seuil légal de rémunération et dans un premier temps de les appeler à participer au rassemblement du 11 Avril 2013 initié pour le moment par les syndicats belges, néerlandais et Français (ASV, Notre droit et La Glissoire) et qui sera soutenu par un syndicat néerlandais de transporteurs routiers.*
- 2- *D'exiger du Ministère que vous rencontrez dans l'après midi, qu'il déclare une situation de crise dans le transport fluvial pour présenter un dossier de demande de mesures exceptionnelles auprès de l'Europe.*

Le bureau a décidé de dire aux bateliers sur face book qu'ils pouvaient en leur âme et conscience participer aux actions engagées à Bruxelles, mais qu'il ne peut pas émettre un avis !

C'EST GROSSIER !

Ceux et celles qui se sont présentés au suffrage des bateliers pour accéder à un poste d'administrateur ont pris la responsabilité de mettre en œuvre les raisons pour lesquelles la CNBA a été créée, et en premier lieu : « **représenter les intérêts généraux des bateliers auprès des pouvoirs publics et des agents économiques intéressés au fluvial** ».

Alors qu'est-ce qui les empêche d'aller dire le 11 Avril aux décideurs de Bruxelles que la batellerie européenne veut une harmonisation des règles (équipages, horaires, charges, régime fiscal...) et la mise en place d'un seuil légal de rémunération du transport fluvial ?

Qu'est ce qui les a empêché de prendre part à la réflexion engagée par des représentants de bateliers européens sur la situation catastrophique de notre métier ?

En supposant que la chambre ne veuille pas lancer un appel à la mobilisation, ELLE A AU MOINS L'OBLIGATION de dire ce qu'elle pense des demandes formulées par les syndicats européens, de faire part de ses sujétions, en un mot de participer au débat à haute et intelligible voix !

JE SUIS ADMINISTRATEUR DE LA CNBA, et en mon âme et conscience, j'appelle TOUS LES ADMINISTRATEURS à participer au rassemblement de Bruxelles :

- ou bien les administrateurs élus trouvent que c'est une connerie et c'est leur devoir de le dire,
- ou bien ils considèrent que dans la situation de crise extrême que vit la batellerie artisanale il faut mobiliser toutes nos forces pour avancer et il est aussi de leur devoir de le dire aux bateliers :

Quand on élit des représentants, ce n'est pas pour les entendre dire qu'ils ne peuvent rien dire

Une nouvelle fois, la CNBA apporte la démonstration qu'elle ne sert à rien, si ce n'est d'aller discutiller dans les bureaux feutrés pour tenter de justifier de son existence : être sur le terrain avec les bateliers qui vivent la crise ça doit lui faire peur ou alors elle est d'accord avec ce qui se passe.

Dans les dossiers que La Glissoire a eu à traiter ces derniers temps,

- on trouve des bateliers qui déposent des dossiers pour bénéficier du RSA (ancien RMI, qui est une prestation destinée à assurer à des personnes sans ressources ou à faibles ressources un revenu pour survivre).
- on trouve des bateliers avec des retards de paiement au RSI de plusieurs dizaines de milliers d'euros, et jamais le Président de la CNBA qui siège au RSI n'en a informé la profession et tiré la sonnette d'alarme.
- On trouve des exploitants qui n'arrêtent pas avec un tonnage de plus de 1500 tonnes et qui n'arrivent à valider qu'un trimestre ou deux dans l'année !

La batellerie est dans la glissade vers une crise sociale particulièrement grave, mais la CNBA consomme son argent pour dire qu'elle ne peut rien dire !

LA GLISSOIRE DEMANDE LA DISSOLUTION DU CA DE LA CHAMBRE

Le 8 Mars 2013

A Monsieur le Ministre des Transports

Objet : Dysfonctionnements à la Chambre de la Batellerie
Monsieur le Ministre,

Vous avez évidemment pris connaissance de comportements assez stupéfiants à la Chambre Nationale de la Batellerie Artisanale : nous avons eu à relever notamment de grossières manœuvres de la Direction à l'encontre de plusieurs administrateurs qui ont été dessaisis de missions sur des sujets qu'ils traitaient depuis plusieurs mois au seul motif qu'ils avaient une expression critique à l'égard de la Direction de la CNBA.

Ces exclusions avaient été précédées de refus de leur transmettre des documents liés aux dossiers qui leur étaient confiés : ce sont là des pratiques totalement contraires aux règles de bonne gestion de l'établissement confié à l'ordonnateur dans la mesure où elles ont pour but de perturber la bonne exécution du travail d'instruction du dossier confié à un administrateur.

Par ailleurs, nous relevons des fautes conséquentes de l'ordonnateur qui engage des dépenses (en donnant des ordres de missions notamment) sans avoir la contrepartie financière sur la ligne budgétaire correspondante et au mépris des règles fixées par le décret N°90-437 du 28 Mai 1990 fixant les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels civils.

C'est ainsi qu'il a engagé en 2012 la dépense correspondante à plus de 800 ordres de mission aux administrateurs alors qu'il ne disposait du crédit que pour 764 indemnités journalières de fonction.

Ce faisant, il met dans l'embarras des bateliers qui ont déjà subi une perte d'exploitation en exécutant leur mission, sachant que les administrateurs n'ayant pas été indemnisés sont soigneusement triés sur le volet et connus pour ne pas être à la solde totale de l'ordonnateur.

Il convient également de noter les pratiques étonnantes en matière d'exécution des votes dits « à bulletin secret » qui n'ont en fait rien de secret dans la mesure où des bouts de papier vierges sont distribués aux votants qui expriment leur choix de leur propre écriture. Les bulletins soigneusement conservés offrent ensuite la possibilité d'être soigneusement analysés par la Direction de la Chambre. Ainsi, les administrateurs qui attendent des « services » de la part de l'ordonnateur ne s'autoriseront jamais à émettre un vote divergent de la pensée présidentielle.

Ces pratiques nous paraissent très graves dans la mesure où elles sclérosent l'organisation, dans un moment où la crise économique qui nous secoue justifierait qu'une structure qui coûte très cher aux bateliers se devrait d'être ambitieuse et performante.

La volonté absolue de la Direction de la Chambre à persévérer dans des pratiques dictatoriales pose le problème fondamental de son maintien en place : pour éviter un explosion latente de la CNBA, nous vous demandons, Monsieur le Ministre :

- **de dissoudre l'actuel conseil d'administration, ou au minimum son bureau,**
- **de mettre en place une direction provisoire qui sera chargée sous la tutelle renforcée de votre ministère de mettre en place les moyens de mener à bien un débat avec l'ensemble de la profession visant à :**
 - o **modifier les statuts pour imposer la transparence indispensable de l'organisation en direction des ressortissants qui financent la structure.**
 - o **Refondre le règlement intérieur pour ne plus permettre à l'avenir des pratiques occultes ou autoritaires en excluant de fait la consultation des élus et des ressortissants.**
 - o **Organiser de nouvelles élections sur la base des nouveaux statuts.**

La Glissoire tient son assemblée générale le 6 Avril 2012, nous vous demandons pour cette date de nous informer de la décision que vous prendrez pour nous permettre d'en informer nos mandants.

Dans cette attente, nous vous prions de croire à nos salutations respectueuses

Le Président de La glissoire, Daniel Claeys

La parole est maintenant aux bateliers :

Le débat à l'assemblée générale de la Glissoire du 6 Avril est ouverte à tous et à toutes : même au Président de la CNBA qui peut venir défendre son point de vue.

**Dans l'attente de cette assemblée, les bateliers peuvent individuellement écrire au
Ministre des transports – 244 Boulevard St Germain – 75 007 PARIS
Pour lui demander de donner une suite favorable à la dissolution du CA ou du Bureau de la CNBA.**

Enfin, n'hésitez pas à imprimer ce N°124 de Capala mont pour le donner à vos voisins qui n'auraient pas internet ou qui ne le reçoivent pas.

**C'est tous ensemble que l'on peut avoir un espoir de progresser
Chacun peut apporter sa petite contribution...c'est comme ça qu'on gagnera.**